

Référence : SU-2023-106

Contact : Julie Filing
Tél. 23 66 84 08 82
julie.filing@frisange.lu

AVIS

Il est porté à la connaissance du Public, que par arrêté N°3A/2023/2565/173 du 11/08/2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Copropriété de la Résidence a reçu l'autorisation d'exploiter un ascenseur, 25B, rue Robert Schuman- Strooss à Frisange.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, dans le délai de quarante (40) jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Veuillez agréer, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

L'échevin délégué,

La Secrétaire,


Carlo Raus




Isabelle Fiedler

